

Département du Finistère
DIRECTION DES BÂTIMENTS ET DES
SERVICES GÉNÉRAUX

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE FOURNITURES

Adaptation de la laverie en termes d'ergonomie, remplacement des équipements plonge/laverie du collège Pierre Mendès France à Morlaix.

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026DBSG_LAVERIE_MENDESFRANCE
Date limite de remise des plis	13/11/2026 à 16h00

Visite du site obligatoire dans les conditions fixées au règlement de la consultation et cadre de mémoire technique à compléter

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Département du Finistère

Direction des bâtiments et des services généraux

Représentant : Maël de Calan président du Conseil départemental

32, boulevard Duplex - CS29029

29196 Quimper Cedex

Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations **d'adaptation de la laverie en termes d'ergonomie, remplacement des équipements plonge/laverie du collège Pierre Mendès France à Morlaix.**

Code CPV	Libellé CPV
39314000-6	Équipement de cuisine industrielle

■ Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat	Adaptation de la laverie en termes d'ergonomie, remplacement des équipements plonge/laverie du collège Pierre Mendès France à Morlaix.
Acheteur	Département du Finistère
Type de contrat	Marché ordinaire de fournitures
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Collège Pierre Mendès France - 18, rue Paul Sérusier - 29 600 Morlaix
Durée	4 mois y compris période de préparation
Développement durable	Clause environnementale
Pénalités de retard	$P = V \times R / 1000$
Variation des prix	Révisables (formule)
Nature des prix	Prix forfaitaires

■ Allotissement :

Il s'agit d'un marché unique

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Déroulé de la procédure :

	Publication de la consultation
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles
	Classement des offres et attribution du contrat
	Information des candidats non retenus
	Signature et notification du contrat

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh> sous la référence **n°2026DBSG_LAVERIE_MENDESFRANCE**.

Les entreprises ne sont pas tenues de s'authentifier sur le site mais il est conseillé d'indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement
- C.C.A.P. : Cahier des clauses administratives particulières
- C.C.T.P. : Cahier des clauses techniques particulières
- Le plan des locaux
- D.P.G.F. : Un cadre de Décomposition du prix global et forfaitaire
- Le récapitulatif des caractéristiques techniques du lave-vaisselle (cadre à compléter)
- Le tableau des marques et références (cadre à compléter)
- Un cadre de mémoire technique à compléter

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Visite du site

Une visite accompagnée du site est obligatoire. Les visites peuvent être organisées tous les jeudis après-midi à compter du 15 octobre 2026, le candidat devra nécessairement prendre contact avec Eric LE VAILLANT - Tél : 06.74.78.58.70. Un certificat de visite lui sera remis à l'issue.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme de groupement n'est imposée. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) en l'absence de DUME
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie), en l'absence de DUME
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Document à compléter (la signature n'est pas nécessaire à ce stade)
D.P.G.F.	Cadre à compléter
Le récapitulatif des caractéristiques techniques du lave-vaisselle	Cadre à compléter
Le tableau des marques et références	Cadre à compléter
Mémoire technique (cadre de mémoire technique à compléter)	Le candidat devra compléter le <u>cadre de mémoire technique joint</u> avec les éléments suivants <i>I - Pour le jugement de la conformité des offres et du critère de valeur technique</i> ▪ L'ensemble des fiches techniques des matériels proposés permettant de juger de la conformité des offres et de la compatibilité des matériels avec la configuration des locaux existants ▪ Les moyens et procédures mis en œuvre pour la bonne réalisation des prestations dans les délais prescrits et la sécurité - Moyens humains (qualité de l'équipe dédiée au marché : composition, qualification, nom du référent...) - Moyens matériels (logistique, informatique, EPI, sécurité mise en place...) - La méthodologie d'intervention (planning des tâches, modalités d'intervention en site occupé...) ▪ Les conditions de mises en œuvre du SAV : - Modalités du SAV (temps d'intervention, horaires, astreinte...) - Capacité à réparer (maintenance, durée d'accessibilité ou de disponibilités des pièces détachées, ...) <i>II - Pour le jugement du critère de la performance en matière de protection de l'environnement :</i> Moyens mis en œuvre pour l'évacuation, le retraitement et la valorisation des déchets dans le cadre de l'exécution du présent marché (le soumissionnaire devra être en capacité de fournir un document de suivi de tous les déchets issus de la présente consultation (bois, cartons, DEEE, métal, autres déchets). Si la prestation est sous-traitée, le sous-traitant devra être en capacité de fournir également les documents de suivi En outre, le candidat devra obligatoirement indiquer si les appareils récupérés sont reconditionnés, revendus ou donnés et leur filière.
Certificat de visite	Copie du certificat de visite du site

■ **Mentions concernant le dépôt d'une copie de sauvegarde :**

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique, sur support papier ou sur support physique électronique.

Ce pli fermé, doit mentionner obligatoirement **la mention « copie de sauvegarde »**, ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Cette copie transmise sous pli cacheté par voie postale ou déposée contre récépissé, doit parvenir avant la date limite de remise des plis conformément aux modalités de transmission prévues ci-après.

L'enveloppe extérieure devra porter la mention suivante :

**« Adaptation de la laverie en termes d'ergonomie, remplacement des équipements
plonge/laverie du collège Pierre Mendès France à Morlaix. - N° de lot en cas d'allotissement
COPIE DE SAUVEGARDE – NE PAS OUVRIR »**

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Département du Finistère
Direction des bâtiments et des services généraux
32, boulevard Duplex - CS29029
29196 Quimper Cedex

4. JUGEMENT DES CANDIDATURES, DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Agrément des candidats :

Seront recevables les candidatures présentant des garanties techniques et financières suffisantes.

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix des prestations (50 %)	Au vu du montant figurant dans l'acte d'engagement
2. Valeur technique (40 %)	Au vu des sous-critères suivants : - Compatibilité des matériels avec la configuration des locaux existants (15 pts) - Pertinence de la méthodologie et des moyens mis en œuvre pour la bonne réalisation des prestations et dans les délais prescrits et la sécurité (15 pts) - Qualité en garantie de parfait achèvement et du service après-vente (10 pts)
3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 %)	Performances en matière de protection de l'environnement Les modalités d'évacuation, de traitement et/ou de valorisation des déchets (y compris les équipements déposés)

Discordance des prix : Marché à prix forfaitaire

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. Le prix global de l'offre indiqué dans la décomposition du prix global forfaitaire sera le montant pris en compte pour la comparaison des offres et aura valeur contractuelle.

Toutefois, en cas d'erreur matérielle incontestable sur le calcul de ce montant total, le prix global forfaitaire pourra être modifié sous réserve de l'accord du candidat.

C'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération pour le jugement de l'offre et pour la signature du marché si le candidat est retenu.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité de procéder à des régularisations ou d'engager des négociations. La décision de régulariser et/ou de négocier appartient à l'acheteur. Les candidats ne pourront s'en prévaloir. L'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans régularisation ni négociation

Les conditions de régularisation et de négociation sont les suivantes :

La régularisation des offres, qui ne pourra porter que sur des irrégularités non-substantielles, précédera ou sera concomitante à la négociation.

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les modalités de négociation prendra la forme écrite exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. La négociation pourra être menée avec l'ensemble des candidats ou limitée à 3 candidats sous réserve d'un nombre d'offres suffisant. Les trois soumissionnaires sélectionnés pour la négociation le seront en fonction du classement de leur offre initiale, le cas échéant régularisée, sur la base des critères et pondérations mentionnés dans la rubrique " critère de jugement des offres " de l'article 4 du présent règlement. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement signé au format Pades	Acte d'engagement signé au format Pades
Attestation sur l'honneur	Une attestation déclarant sur l'honneur que vous n'entrez dans aucun des cas d'exclusion de la procédure de passation prévu aux articles L.2141-1 et aux 1° et 3° de l'article L.2141-4 du Code de la Commande Publique
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance en responsabilité civile
Liste nominative des salariés étrangers hors UE	Si vous avez embauché des salariés étrangers hors UE, hors ressortissants des autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein et Norvège) et hors ressortissants de la Confédération Helvétique, la liste nominative de ces salariés en application de l'article D.8254-2 du code du travail. Cette liste devra indiquer la nationalité, la date d'embauche, le type et le numéro du titre d'autorisation de travail. Ou une attestation de non-emploi de salariés étrangers
Certificat de régularité fiscale	Un certificat pour votre société, et pour le cas échéant pour votre société mère, datée de moins de 6 mois, attestant la souscription des déclarations et le paiement de : - l'impôt sur les sociétés délivré par l'administration fiscale dont relève l'opérateur ; - la taxe sur la valeur ajoutée délivré par l'administration fiscale dont relève l'opérateur
Certificat de régularité sociale	Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions datée de moins de 6 mois, prévue à l'article L.243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du code du travail et D.243-15 du code de sécurité sociale)
Pouvoir de la personne habilitée	Pouvoir de la personne habilitée
Formulaire d'habilitation du mandataire	En cas de groupement, un formulaire d'habilitation du mandataire dûment complété et signé électroniquement par chaque cotraitant désigné dans l'offre
Procès-verbal de la réunion du comité	Dans le cas où votre entreprise emploie au moins 50 salariés : le procès-verbal de la réunion du comité consacrée à l'examen du rapport annuel relatif à la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail de votre entreprise, ainsi que du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail conformément aux dispositions de du dernier alinéa de l'article L2312-27 du Code du Travail
RIB	Relevé d'identité bancaire
Redressement judiciaire	Le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés si vous êtes en redressement judiciaire (ou une procédure équivalente régie par un droit étranger)

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats transmettront leurs questions au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, via le profil acheteur.

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Rennes
3 contour de la Motte
35044 Rennes
Téléphone : 0223212828
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Site internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur dont l'adresse mail est la suivante : donneespersonnelles@finistere.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles :

[Code de la commande publique \(legifrance\)](#)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)